

## SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

## Quelles sont les répercussions de la durée du service pour un vétérán délinquant?

*La durée du service a un rapport avec les caractéristiques des vétérans délinquants, le comportement en établissement et le succès après la mise en liberté.*

## Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a conclu un partenariat avec Anciens Combattants Canada (ACC) pour offrir du soutien aux vétérans pris en charge par le système correctionnel canadien. Des recherches récentes ont confirmé que les vétérans délinquants sont plus âgés au moment de leur incarcération dans un établissement fédéral et sont plus susceptibles d'avoir commis une infraction avec violence, plus particulièrement une infraction sexuelle, et ont des besoins plus importants en matière de santé mentale que les non-vétérans<sup>1</sup>. De plus, les vétérans délinquants ont un comportement en établissement plus stable et obtiennent de meilleurs résultats après leur mise en liberté que les non-vétérans<sup>2</sup>. Toutefois, nous n'avons pas beaucoup de données sur la différence entre les vétérans délinquants en fonction de la durée de leur service.

## Ce que nous avons fait

Les délinquants évalués au moyen du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) du Service correctionnel du Canada (SCC) entre août 2014 et mars 2018 ont été inclus dans cette étude. Les délinquants ayant déclaré avoir déjà servi dans les Forces canadiennes ont été identifiés comme des vétérans ( $N=374$ )<sup>3</sup>. Les vétérans ont déclaré la durée de leur service selon l'une des trois catégories suivantes : moins d'un an, d'un à cinq ans et plus de cinq ans. Des renseignements supplémentaires ont été extraits du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC.

## Ce que nous avons constaté

Au total, 350 vétérans ont déclaré la durée de leur service<sup>4</sup>. Un quart (25 %) d'entre eux ont indiqué avoir servi pendant moins d'un an, suivi de plus d'un tiers (36 %) qui ont indiqué avoir servi pendant un à cinq ans et de près du deux cinquièmes (39 %) qui ont indiqué avoir servi pendant plus de cinq ans. Ces délinquants présentaient des caractéristiques similaires dans un certain nombre de catégories à l'étude : l'âge à l'incarcération, le type d'infraction commise, la cote de sécurité initiale, le potentiel de réinsertion sociale, le niveau d'Indice du risque criminel et les cotes des facteurs statiques et dynamiques. Une plus grande proportion des vétérans autochtones avaient servi pendant une période plus courte que les vétérans non autochtones (33 % par rapport à 21 %).

Cependant, après avoir également évalué les facteurs criminogènes, des distinctions particulières ont été relevées<sup>5</sup>. Par exemple, les vétérans délinquants qui ont servi pendant moins d'un an étaient plus susceptibles que les vétérans qui ont servi plus longtemps d'avoir des problèmes allant de modérés à graves de comportement dans la

collectivité (22 %), de relations matrimoniales et familiales (31 %) et d'orientation personnelle et affective (81 %). Parmi les délinquants qui ont servi pendant plus de cinq ans, 7 % avaient un problème de comportement dans la collectivité allant de modéré à grave, 25 % avaient un problème de relations matrimoniales ou familiales et 70 % avaient des problèmes d'orientation personnelle ou affective. Pour ce qui est des indicateurs de santé mentale, cette tendance persiste. Les vétérans dont la durée de service était la plus courte étaient plus susceptibles que ceux du groupe ayant servi plus de cinq ans d'avoir déclaré un diagnostic actuel de maladie mentale (40 % par rapport à 27 %), des antécédents d'automutilation intentionnelle (24 % par rapport à 11 %) et il y a davantage de cas de dépression, d'anxiété, d'hostilité et de détresse générale dans ce groupe.

L'examen des indicateurs de comportement en établissement met encore plus en évidence ces distinctions. Les vétérans délinquants qui ont servi pendant moins d'un an avaient de plus hauts taux que ceux qui ont servi plus de cinq ans en matière d'accusations d'infraction disciplinaire (41 % par rapport à 32 %) et d'incidents en établissement (56 % par rapport à 41 %) – plus particulièrement les incidents de type comportemental (27 % par rapport à 11 %). Parmi les vétérans délinquants mis en liberté, l'examen des indicateurs après la mise en liberté a démontré que ceux dont la durée de service était la plus courte étaient plus susceptibles que ceux qui ont servi plus de cinq ans de voir leur mise en liberté suspendue (34 % par rapport à 27 %) ou d'être réincarcérés (27 % par rapport à 17 %). Les vétérans ayant moins d'un an de service étaient également moins susceptibles d'avoir un emploi dans la collectivité (46 % par rapport à 68 %).

## Ce que cela signifie

Les délinquants vétérans dont la période de service est la plus courte présentent des caractéristiques, un comportement en établissement et des résultats postlibératoires qui leurs sont propres, ce qui indique que ce sous-groupe parmi les vétérans pourrait avoir besoin de soutien supplémentaire.

## Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

**Préparé par :** Shanna Farrell MacDonald et Sarah Cram

<sup>1</sup> Farrell MacDonald, S., et Cram, S., *Caractéristiques des délinquants ayant déclaré volontairement leur statut de vétérán* (RIB-20-01). Ottawa (Ontario) : SCC.

<sup>2</sup> Farrell MacDonald, S., et Cram, S., *Comportement en établissement et résultats postlibératoires pour les délinquants vétérans* (R-435). Ottawa (Ontario) : SCC.

<sup>3</sup> Seulement 11 femmes ont déclaré leur statut de vétérán, c'est pourquoi les femmes ont été exclues de cette étude.

<sup>4</sup> Les 24 délinquants qui n'ont pas indiqué la durée de leur service ont été exclus des analyses.

<sup>5</sup> Bien qu'ils n'ont pas été pris en compte en raison de manque d'espace, les délinquants vétérans dont la durée de service était d'un à cinq ans avaient des taux pour tous les indicateurs évalués qui se situaient entre ceux des vétérans ayant servi moins d'un an et ceux des vétérans ayant servi plus de cinq ans.